

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 JANVIER 2026 - 18H30**

**DE\_2026\_001 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPAH**

Considérant la nécessité d'une autorisation d'urbanisme pour la réalisation de ces travaux,  
Il est proposé, dans le cadre de la présente délibération, de soumettre à l'approbation du conseil municipal cette demande de subvention locale pour la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),  
Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

**DE\_2026\_002 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) : PLAN DE FINANCEMENT / DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose le projet de la DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE.  
Ce projet est susceptible de bénéficier de subvention d'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi que de la subvention du Département de la Corrèze

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

**DE\_2026\_003 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVE POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition de convention de mise à disposition d'un terrain privé pour l'installation d'une bâche que la mairie pourra installer afin de desservir le secteur en défense incendie du hameau de SOUMAILLE.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

**DE\_2026\_004 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU PRIVÉ AU SERVICE DE LA DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition de convention de mise à disposition d'un point d'eau privé afin de permettre de mettre à disposition de la commune un point d'eau incendie afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie du hameau de MURAT.

Après avoir délibéré, par **7 voix POUR (7 votants)**

**DE\_2026\_005 DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT FORAGE**

Monsieur le Maire rappelle les orientations de l'étude diagnostic et schéma directeur AEP menée entre 2019 et 2025. Un des objectifs de cette étude était d'optimiser et de sécuriser l'approvisionnement en eau que ce soit d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

**DE\_2026\_006 ACHAT DE TERRAIN FORAGE**

Dans le cadre du projet « Forage » Monsieur le Maire fait part au conseil le besoin de la commune à acquérir les terrains situés au lieu-dit la Croix de Brunal, cadastrés section E N°1333 d'une superficie de 20 454m<sup>2</sup> d'une part, et un autre terrain cadastré section E n°53 d'une superficie de 4 702 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

#### DE\_2026\_007 VENTE DE TERRAIN CONCERNANT LA PARCELLE C416

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de déclaration de biens sans maître, engagée conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), est arrivée à son terme. À l'issue de cette procédure, la commune de Saint-Martin-la-Méanne est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°416, d'une superficie de 524 m<sup>2</sup> en date du 09 Décembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

#### DE\_2026\_008 VENTE DE TERRAIN CONCERNANT LA PARCELLE A730

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de déclaration de biens sans maître, engagée conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), est arrivée à son terme. À l'issue de cette procédure, la commune de Saint-Martin-la-Méanne est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°730, d'une superficie de 713 m<sup>2</sup>, en date du 09 Décembre 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix POUR

#### DE\_2026\_009 CREATION D'EMPLOI / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire, au vu de l'analyse de l'organisation du service technique et de la taille démographique de la commune, propose à l'assemblée la création d'un emploi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

#### DE\_2026\_010 REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé à 0,25 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est calculé à **0.300**

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du supplément au prix du m<sup>3</sup> facturé au titre de l'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

#### QUESTIONS DIVERSES

- MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU FOYER

Monsieur le maire évoque la demande de mise à disposition de la salle du foyer pour une réunion électorale. Il propose que la salle du foyer soit mise à disposition à titre gratuit pour chacune des listes qui le souhaite.

L'ensemble du conseil est d'accord pour la mise à disposition à titre gratuit à chacune des listes qui en fait la demande.

